tout autre moment. De plus, je n'aime pas l'expression «syndicats établis au Canada». Le terme «établis» ne me semble pas particulièrement convenable lorsqu'on parle de l'identité canadienne. Des syndicats dont la caractéristique essentielle est d'avoir, d'une certaine façon, des liens avec les syndicats étrangers ne pourraient, en vertu de cet amendement, être admis à verser des contributions.

Nous n'avons pas vraiment résolu le problème que cet amendement devait résoudre. Il y a une autre solution, à laquelle j'ai porté grande attention lorsqu'on l'a proposée pour la première fois au comité. Dans sa version actuelle, le bill autorise le candidat d'une circonscription moyenne à dépenser environ \$25,000 à \$30,000. Il permet aux donateurs de déduire aux fins d'impôts leur contribution à un parti enregistré et rend obligatoire la divulgation du nom des donateurs qui ont versé aux candidats une somme supérieure à \$100. Il y a un autre moyen de diminuer les ingérences sur la scène politique canadienne. Il s'agit de la publicité. Dans le premier cas, le bill contient des dispositions claires et complètes sur l'information relative aux dons versés aux partis enregistrés et prévoit la publication des sommes reçues. Selon toute probabilité, les quatre partis actuels de la Chambre et tout autre parti qui pourra se faire enregistrer seront les premiers à se servir tapageusement des media. Ceux-ci seraient disposés à faire état de l'origine des contributions: des personnes ne résidant pas au Canada, des syndicats ou des particuliers.

En dernière analyse, plutôt que d'essayer de donner une définition juridique énumérant tous ceux qui ont le droit de faire un don, nous ferions mieux de nous fier aux partis de l'opposition. Au contraire, nous devrions nous appuyer sur tous les partis pour jouer le rôle de chien de garde l'un envers l'autre en matière de relations de ce genre.

• (1620)

En tant que membre du comité, je tiens à remercier tous les députés de leur co-opération quel qu'en soit le parti. Le comité a effectué une tâche énorme en y consacrant beaucoup de temps. Comme le disait l'autre jour le président du Conseil privé (M. MacEachen), il s'agit vraiment d'un bill rédigé par un comité, auquel chacun a contribué et dont je crois qu'il aura des répercussions sensibles sur les élections à venir.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à abuser du temps de la Chambre mais nous étudions actuellement un très important sous-amendement qui exige un examen approfondi. Je félicite l'auteur de ce sous-amendement qui mérite d'être sérieusement examiné. Il apporte un changement judicieux en faisant intervenir une définition indispensable aux objectifs de cette mesure.

J'aimerais commenter l'exposé fait hier par le député de Mississauga (M. Blenkarn) sur le sous-amendement. Dans son discours et au sujet des amendements il a déclaré:

En ce qui concerne les amendements que nous étudions, j'estime que le NPD se repent un peu tard. Il s'est soudain rendu compte que sa source intégrale de financement était les syndicats internationaux.

Dépenses d'élection

Ces deux déclarations sont absolument fausses et il n'est que juste de réfuter de telles absurdités. Le fait est qu'il n'y a pas eu de repentir de dernière heure mais un sérieux effort pour améliorer le bill à l'étude. Et s'il y avait eu un repentir de dernière heure, ce serait encore mieux que de ne pas se repentir du tout et les membres du parti conservateur n'ont évidemment pas l'intention de se repentir.

M. Horner (Crowfoot): Nous n'avons à nous repentir de rien. Nous ne prenons pas l'argent des syndicats internationaux.

M. Leggatt: Ils ne tiennent sûrement pas à perdre les fonds qui leur sont venus en abondance jusqu'à présent des États-Unis et qui peuvent continuer d'affluer de leur côté de la façon dont le bill est rédigé actuellement, avec la seule différence qu'il faudrait dorénavant en divulguer les sources. Mais ce n'est pas cela qui peut empêcher des gens comme ceux de l'I.T.T. d'appuyer leurs amis politiques, j'en suis sûr. C'est absolument absurde de dire que les syndicats internationaux ont été notre principale source de financement. Chez les néo-démocrates, le financement des campagnes électorales locales est le fait, dans une proportion de 100 p. 100, des gens de la région. C'est là la différence entre le NPD et les libéraux ou les conservateurs.

Le député de Victoria (M. McKinnon) a fait allusion à un ouvrage de M. Paltiel, qui faisait une analyse minutieuse des sources des fonds politiques accordés aux divers partis politiques. Il a signalé, à juste titre, qu'une bonne part des fonds dépensés pour la campagne nationale du NPD venait des syndicats. On n'a jamais caché la chose.

M. Horner (Crowfoot): Des syndicats internationaux également.

M. Leggatt: Mais le député a omis de dire que dans le même ouvrage, M. Partiel ajoutait:

Contrairement aux grands partis, le NPD est financé par les cotisations des particuliers et par celles des syndicats affiliés, versées conjointement au parti provincial et au parti fédéral.

C'est la deuxième différence que le député de Victoria n'a pas su reconnaître. Le NPD est financé surtout par les petits gens alors que les partis libéral et conservateur sont surtout financés par les grosses légumes.

M. Horner (Crowfoot): C'est faux.

M. Leggatt: Le député devra en discuter avec le professeur Khayyam Z. Paltiel qui semble avoir fait beaucoup de recherches sur le sujet.

M. Horner (Crowfoot): Il ne fait pas autorité sur le parti auquel j'appartiens.

M. Leggatt: Le député de Mississauga a dit hier que sept députés du Nouveau parti démocratique avaient pris la parole sur cette question pendant la journée, sous-entendant en quelque sorte qu'on cherchait à contrecarrer les désirs du Parlement à propos de cette mesure législative.

M. Horner (Crowfoot): Il n'y avait pas là de sousentendu, il l'a dit.